Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501695-20251215-2025080-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025 .

Présents : Sophie BLEJEAN, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Pascal COSTARD.

Absents excusés : Soizic BLOT, Franck DELALANDE (pouvoir à Pascal COSTARD), André DEMEESTERE (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE), Sébastien RAOULT (pouvoir à Emilie THAUNAY).

2025-080 : Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel : programme LEADER : demande de subvention.

Dans le cadre d'une démarche de redynamisation de son centre bourg, la commune a décidé d'offrir et de développer de nouveaux services pour et avec la population dans le cadre d'une démarche participative et volontariste impliquant le plus grand nombre à tous les stades (notamment pendant l'étude du diagnostic à la définition des services futurs).
Le Tiers lieu créé doit ainsi recouvrir diverses fonctionnalités en réponse aux besoins et attentes de la population locale.
Les objectifs attendus sont donc de proposer en centre bourg :
-Un endroit pluriel, évolutif et adaptatif, intermédiaire entre le lieu de travail et le domicile (lieu tiers).
-Un espace public ouvert à toutes et tous pour partager, apprendre et faire ensemble.
-Un lieu inclusif et créateur de lien social où chacun peut se révéler dans sa singularité.
-Un espace de travail partagé (coworking).
Le bâtiment destiné à devenir ce Tiers lieu est situé 2, place du Roi Salomon.
Cette opération est éligible au programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).
Le plan de financement à présenter au fonds LEADER est le suivant :

Nature des dépenses	HT		Ressources Prévisionnelles	HT
Travaux	**945 500,00**		**Aides publiques**	
Maîtrise d'œuvre	**76 900,00**		Conseil Régional de Bretagne-Bien Vivre Partout en Bretagne	**140 000,00**
Etudes	**19 130,00**		Conseil Départemental - Fonds de solidarité	**200 000,00**
Contrôle technique	5 330,00		Conseil Départemental - Ambitions communes-Appui renforcé	**200 000,00**
Diagnostic thermique	5 200,00		Leader-Union Européenne	**75 000,00**
Mission SPS	3 950,00		Brocéliande Communauté	**200 000,00**
Etude de sol	2 350,00		**Autofinancement**	

Amiante plomb	1 490,00		Fonds propres	226 530,00
Plan topographique	810,00			
TOTAL	**1 041 530,00**		**TOTAL**	**1 041 530,00**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501695-20251215-2025080-DE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver cette opération d'éco -réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.
- De solliciter le fonds LEADER pour ce projet auprès du Pays de Brocéliande.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver cette opération d'éco -réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.
- De solliciter le fonds LEADER pour ce projet auprès du Pays de Brocéliande.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380